

# Les solutions d'hébergement pour les personnes âgées

par LiNote

## Thèmes abordés dans cet article :

### Les logements intermédiaires

Les résidences autonomie.....	p2
Les résidences services .....	p5
L'habitat regroupé .....	p6

### L'hébergement en accueil familial .....

p8

### Les maisons de retraite médicalisées

Les EHPAD.....	p9
Les unités Alzheimer.....	p10
Les unités d'hébergement renforcées .....	p11
Les petites unités de vie.....	p11

## Partie 1 : Les logements intermédiaires

Ces logements sont destinés à des personnes âgées relativement autonomes (seules ou en couple) qui ne peuvent plus, ou ne veulent plus, habiter chez elles :

- parce que leur logement est devenu inadapté ou trop cher à entretenir
- parce qu'elles souhaitent sortir de leur isolement et avoir accès à des services collectifs (restauration, ménage, animation...)
- pour habiter dans un environnement plus sécurisé (avec conciergerie, domotique...)

Ce sont de petits appartements adaptés aux difficultés de mobilité que rencontrent les personnes âgées. Ils sont par exemple équipés de douches de plain-pied et de barres d'appui. Ces logements peuvent être aménagés à leur goût avec leurs objets de décoration et leurs meubles.

**Il existe 3 sortes de logements intermédiaires :**

- Les résidences autonomie
- Les résidences services
- Les habitats regroupés

**Note :** ces logements intermédiaires sont parfois appelés "Maisons de retraite non médicalisées". Ce terme est assez trompeur puisqu'il s'agit de véritables appartements privés, pas uniquement d'une chambre avec salle de bains comme c'est le cas dans les EHPAD.

### 1 - Les résidences autonomie

Votre proche appréciera habiter dans une résidence autonomie s'il souhaite vivre en communauté, tout en conservant un espace personnel. Il sera libre d'aller et venir comme il le souhaite, et de recevoir des amis ou de la famille.

Ces résidences sont gérées par des **organismes publics** et proposent **des loyers à tarif modéré**.

#### Les services proposés

Les résidences autonomie sont régulièrement contrôlées par le Conseil départemental et doivent toutes fournir les services suivants :

- un **logement privatif** (avec la possibilité d'installer le téléphone et de recevoir la télévision) ainsi que des **espaces collectifs**.

- des **animations** et des **activités** organisées au sein de l'établissement ou en extérieur (dont des activités de prévention de la perte d'autonomie)
- un service de **restauration\***, de **blanchisserie** et un accès à **Internet** dans au moins une partie de la résidence.
- un **dispositif de sécurité** apportant aux résidents une assistance 24h/24h.

\* Selon les établissements, les petits-déjeuners et dîners servis en salle peuvent être inclus, ou bien facultatifs si les logements sont équipés d'une petite cuisine.

**Note** : certaines résidences autonomie emploient des aide-soignantes ou des infirmières sur place. Mais la plupart du temps, les soins médicaux sont réalisés par des intervenants extérieurs (infirmiers et médecins libéraux, SSIAD...)

### Les conditions d'admission en résidence autonomie

- Avoir plus de 60 ans
- Ne pas avoir besoin de soins médicaux importants
- Ne pas avoir besoin d'une assistance importante pour réaliser des gestes de la vie quotidienne (GIR 6, 5 et 4).

### Les différentes résidences autonomie

Il existe deux types de résidences autonomie :

Les foyers-logements	Les Maisons d'accueil rurales (MARPA)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 résidents (en moyenne)</li> <li>- Situés en centre ville, avec accès direct aux transports en commun, commerces et services.</li> <li>- Des résidences sur plusieurs étages avec des salles communes au rez-de chaussée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 24 résidents maximum</li> <li>- Situées dans des bourgs de moins de 2000 habitants, à proximité des transports, commerces et services.</li> <li>- Des résidences de plain-pied entourées d'espaces verts.</li> </ul>

### Tarifs et contacts

- **Foyer-logement**

Liste des foyers-logements et de leurs tarifs : [annuaire](#)

*Dans les critères de recherche choisissez "Hébergement" puis "Résidence autonomie", entrez le nom d'une commune et lancez votre recherche.*

*Vous pouvez ensuite filtrer les résultats en cochant des critères dans la colonne de gauche (ex : établissements habilités à recevoir l'Aide Sociale à l'Hébergement ASH).*

- **Marpa**

Liste des résidences : [www.marpa.fr/trouver-sa-residence](http://www.marpa.fr/trouver-sa-residence)

Formulaire de contact : [www.marpa.fr/contactez-nous](http://www.marpa.fr/contactez-nous)

Téléphone : 01 41 63 86 95 (ouvert de 9h et 18h)

### Les aides financières

Les personnes vivant en résidence autonomie continuent de percevoir les mêmes aides qu'à domicile :

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- l'Aide ménagère
- l'aide "Bien vieillir chez soi" des Caisses de retraite

Elles peuvent être cumulées avec ces trois autres aides :

- l'Aide sociale à l'hébergement (ASH) si l'établissement est habilité à recevoir cette aide.
- l'Aide au logement (APL ou AL)
- la réduction d'impôt de 25% sur le montant des frais d'hébergement et l'emploi de services à la personne

## 2 - Les résidences services

Les résidences services peuvent aussi être appelées **résidences senior** ou **résidences bien-être**.

Contrairement aux résidences autonomie, les résidences services sont gérées par des **organismes privés (associatifs ou commerciaux)** et n'ont pas une vocation sociale. Les résidents peuvent être locataires ou propriétaires de leur logement.

Leur fonctionnement est semblable à celui des résidences autonomie :

- des appartements individuels et des espaces collectifs
- une liberté d'allée et venue, de recevoir des amis et de la famille
- des activités (jeux, sorties...) et des services (ménage, restauration, conciergerie...) sont proposés aux résidents

Les prestations peuvent être très différentes d'une résidence service à l'autre, puisque leur fonctionnement n'est pas encadré.

### Tarif

Le coût d'une résidence services est souvent supérieur à une résidence autonomie. Avant de faire votre choix, prêtez attention aux services inclus dans l'offre de location (repas, ménage, activités, etc.), car la plupart sont facturés à la carte.

### Aide financières

Les personnes vivant en résidence services continuent de percevoir les mêmes aides qu'à domicile :

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- l'Aide ménagère
- l'aide "Bien vieillir chez soi" des Caisses de retraite

Elles peuvent être cumulées avec ces deux autres aides :

- l'aide au logement (APL ou AL)
- la réduction d'impôt de 25% sur le montant des frais d'hébergement et l'emploi de services à la personne.

### 3 - Les habitats regroupés

Les solutions d'habitat regroupé sont parfaites pour les personnes qui souhaitent rompre avec la solitude, sans pour autant perdre leur autonomie et vivre tout le temps en collectivité.

Ce sont des **regroupements de logements individuels** (petites maisons avec jardin ou appartements) conçus pour les personnes à mobilité réduite et situés à proximité des centres-ville. La plupart du temps, ces logements sont gérés par les communes ou les bailleurs sociaux, et sont disponibles à la location ou à la vente.

L'habitat regroupé est très différent d'une résidence autonomie ou d'une résidence senior : **il n'y a pas de service inclus** ni de salle commune pour prendre les repas.

Les habitants font donc appel à des organismes de services à la personne : livraison de repas, ménage à domicile, blanchisserie... Parfois, des maisons de santé et des commerces (restaurant, boulangerie, coiffeur...) sont construits en même temps que le quartier pour faciliter la vie de ses habitants.

#### Les différents habitats regroupés

Il existe deux types d'habitat regroupé :

Le béguinage	Les quartiers ou villages senior
<ul style="list-style-type: none"><li>- Ils sont généralement composés de 10 à 20 logements, souvent implantés en rond autour d'une cour.</li><li>- Ils comportent au moins une salle de convivialité ouverte à tous, souvent située au centre de la cour.</li><li>- La philosophie de vie en béguinage est basée sur l'entraide et la solidarité.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ils sont généralement composés de 10 à 50 logements.</li><li>- Ils comportent des espaces communs sous forme de jardins arborés.</li></ul>

#### Coût des habitats regroupés

Ces logements sont destinés à des personnes âgées à faible revenu, les loyers sont donc relativement abordables : de 200€ à 500€ en moyenne pour des logements F1-F2.

#### Les aides financières

Les personnes vivant en habitat regroupés continuent de percevoir les mêmes aides qu'à domicile :

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

- l'Aide ménagère
- l'aide "Bien vieillir chez soi" des Caisses de retraite

Elles peuvent être cumulées avec l'aide au logement (APL ou ALS).

## Trouver un habitat partagé

### Béguinage

Pour trouver un béguinage, contactez votre mairie ou consultez les sites Internet des deux réseaux de béguinage français :

- [www.vivre-en-beguinage.fr](http://www.vivre-en-beguinage.fr)
- [www.beguinaagesolidaire.fr](http://www.beguinaagesolidaire.fr)

### Village senior

Pour trouver un village senior à vocation sociale, contactez votre mairie.

#### Bon à savoir

Certains groupes privés proposent des **solutions hybrides** entre résidence services et habitat regroupé. Ces **villages seniors avec services** sont souvent composés de maisons individuelles de standing et d'espaces communs : restaurant, club-house (salon partagé), salle de billard, salle de gym, piscine, spa... Des activités et des animations sont aussi organisées toute l'année. Ces villages senior sont relativement grands : de 50 à 200 logements en moyenne.

Exemple de villages senior avec services :

- [www.senioriales.com](http://www.senioriales.com)
- [www.les-villages-dor.com](http://www.les-villages-dor.com)
- [www.domitys.fr](http://www.domitys.fr)
- [www.serenya.fr](http://www.serenya.fr)

## Partie 2 : L'hébergement en accueil familial

Les accueillants familiaux sont des personnes agréées par le Conseil départemental qui accueillent chez eux jusqu'à 3 personnes âgées ou handicapées. Cette solution permet aux personnes accueillies d'être intégrées à la vie quotidienne de la famille et de continuer à avoir des activités.

### Les rôles de l'accueillant familial

L'accueillant familial doit prendre en charge :

- les repas
- l'entretien des effets personnels des personnes accueillies (lessives, etc.)
- l'entretien des pièces mises à disposition (chambre, salle de bains, etc.)

**Note :** certains accueillants familiaux apportent aussi leur aide pour les actes de la vie quotidienne (aide au lever, au coucher, à la toilette...). Si ce n'est pas le cas, il est toujours possible de faire appel à une aide à domicile.

### Coût de l'hébergement chez un accueillant familial

Le tarif de l'hébergement comprend :

- **La rémunération pour les services rendus**  
27,91 €/jour
- **L'indemnité d'entretien**  
*Nourriture, entretien du linge, etc.*  
De 7,30 € à 18,28€/jour
- **L'indemnité liée à la dépendance**  
*Lorsque la présence de l'accueillant doit être renforcée*  
De 3,76 € à 14,82 €/jour
- **L'indemnité d'hébergement**  
*Dépend de la taille du logement et de sa situation géographique*  
Montant négocié directement avec l'accueillant familial.

### Les aides financières

Les personnes vivant chez un accueillant familial de manière permanente peuvent bénéficier de ces trois aides cumulables :

- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- l'aide sociale à l'hébergement (ASH)
- les aides au logement : aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement sociale (ALS) ou allocation de logement familiale (ALF)

### Trouver un accueillant familial

Vous pouvez consulter le site de l'association nationale des accueillants familiaux [www.famidac.fr](http://www.famidac.fr), ou contacter le Conseil départemental pour avoir la liste complète des accueillants familiaux de votre département.

### Conditions pour bénéficier d'un hébergement en accueil familial

- La personne accueillie ne doit pas avoir de lien de parenté avec l'accueillant familial.
- La personne accueillie ne pas être lourdement dépendante (ex : avoir besoin de soins constants).

## Partie 3 : Les maisons de retraite médicalisées

Les maisons de retraite médicalisées **sont toutes des EHPAD** (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

### 1 - les EHPAD

Les EHPAD sont réservés aux personnes âgées de **plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien**. Ces personnes peuvent être partiellement ou totalement dépendantes pour des raisons physiques ou cognitives.

Une équipe soignante encadrée par un médecin coordinateur est présente sur place 7j/7 et 24h/24. Elle aide les résidents à réaliser les actes de la vie quotidienne (se laver, s'habiller, manger, se balader...) et pratique des soins (pansements, mesure de glycémie, distribution de médicaments...).

### Services proposés dans les EHPAD

Tous les EHPAD doivent fournir les services suivants à leurs résidents :

- une **chambre** (avec la possibilité d'installer le téléphone et de recevoir la télévision) et une **salle de bains privative**.
- des **animations** et des **activités** organisées au sein de l'établissement et en extérieur.
- un service de **restauration** (3 repas par jour, un goûter et la mise à disposition d'une collation la nuit)
- un service de **blanchisserie** (mise à disposition et entretien des draps et des linges de toilette)
- un service **d'entretien et de nettoyage** des chambres et salles de bains.
- un accès à **Internet** dans au moins une partie de l'EHPAD.

D'autres prestations peuvent également être proposées par l'établissement (en supplément): entretien du linge personnel du résident, prestation de coiffure...

## Liste et tarifs des EHPAD

Pour rechercher un EHPAD et comparer les prix de différents établissements, consultez cet annuaire en ligne : [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/resultats-annuaire](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/resultats-annuaire)

## Aides financières en EHPAD

Il existe 3 aides cumulables :

- L'**allocation personnalisée d'autonomie en établissement** (APA)
- L'**aide sociale à l'hébergement** (ASH)
- L'**aide au logement** :

*Pour les retraités du régime général :*

- Simuler le montant de l'aide : [simulateur CAF](#)
- Faire une demande en ligne : [service CAF](#)
- Faire une demande par courrier : [Cerfa n°10840\\*07](#)

*(Note : les personnes qui résident en EHPAD et en Résidence autonomie n'ont pas à besoin de remplir le formulaire "Déclaration de patrimoine")*

*Pour les retraités du régime agricole :*

- Simuler le montant de l'aide : [simulateur MSA](#)
- Faire une demande en ligne : [service MSA](#)
- Faire une demande par courrier : [Cerfa n°10840\\*07](#)

*(Note : les personnes qui résident en EHPAD et en Résidence autonomie n'ont pas à besoin de remplir le formulaire "Déclaration de patrimoine")*

## Simuler le coût réelle de l'hébergement en EHPAD

Le gouvernement propose un service en ligne pour simuler le montant mensuel à payer après déduction des aides : [simulateur en ligne](#).

## Demande d'entrée en EHPAD

Pour faire une demande d'entrée en EHPAD, vous pouvez :

- Remplir ce formulaire papier : [Cerfa n°14732](#)
- Ou utiliser le service en ligne (disponible pour une soixantaine de départements) : [trajectoire.sante-ra.fr](http://trajectoire.sante-ra.fr)

## 2 - Les Unités Alzheimer

*Appelées aussi "Unités de Vie Protégée (UVP)" ou "Cantou"*

L'Unité Alzheimer est un espace réservé uniquement aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou maladie apparentée) encore valides. Il peut s'agir d'un bâtiment indépendant, d'une aile de bâtiment ou d'un étage au sein de l'EHPAD. Cet espace est toujours fermé à clé pour que les résidents puissent déambuler librement à l'intérieur sans risque qu'ils sortent seuls et se perdent.

L'Unité Alzheimer se compose de 10 à 20 chambres avec salle de bains privative, de salles communes et très souvent d'un jardin thérapeutique. **Ce lieu est conçu pour apaiser les**

**résidents.** Tout est choisi pour créer une atmosphère rassurante et conviviale (couleur des murs, mobilier, etc.)

Afin de stimuler les résidents, des activités adaptées sont organisées au cours de la journée, ainsi que des sorties en extérieur.

### 3 - Les Unités d'Hébergement Renforcées (UHR)

Tout comme l'Unité Alzheimer, l'UHR est un espace indépendant dans l'EHPAD. Elle accueille les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer qui ont **des troubles très importants du comportement.**

### 4 - Les petites unités de vie

Ce sont des EHPAD de petite taille : elles accueillent au maximum 25 résidents, contrairement aux EHPAD classiques qui hébergent généralement entre 50 et 120 résidents.

#### Trouver une petite unité de vie

Rendez-vous sur ce site pour lancer une recherche d'EHPAD :

[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/resultats-annuaire](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/resultats-annuaire)

Après avoir cliqué sur "Lancer la recherche", la liste des EHPAD s'affiche. Dans la colonne de gauche intitulée "Trier votre recherche" cochez "Capacité totale : moins de 25 places".